

L'affichage environnemental, levier pour la mise en œuvre de l'économie circulaire

Déclaration du groupe CFDT

Cet avis entre pleinement dans les orientations stratégiques du Conseil car il conduit à encourager une consommation plus durable et il contribue à construire une économie différente par le développement de l'économie circulaire. Il nous propose pour cela des préconisations cohérentes qui invitent les pouvoirs publics, tant au niveau national qu'europpéen, à prendre des décisions pour répondre aux attentes des consommateurs et consommatrices. Pour la CFDT, la prise de ces décisions devient urgente car la profusion des différents étiquetages provoque de la confusion et conduit même à des allégations invérifiables ou mensongères s'apparentant à de l'éco-blanchiment.

Cet avis rappelle, voire révèle, que la France est pionnière en la matière. Ces dix années d'expérience, initiées par le Grenelle de l'environnement, ont permis d'élaborer un processus d'évaluation bien établi, fondé sur l'analyse du cycle de vie, dans lequel cinq secteurs professionnels se sont engagés. Même si le système est complexe, l'affichage environnemental a permis aux entreprises volontaires d'initier et de valoriser la démarche d'écoconception et d'encourager la consommation responsable.

Il questionne à juste titre les moyens humains, matériels et financiers, publics ou privés, nécessaires à la promotion de la politique d'affichage environnemental et invite à une gouvernance rénovée intégrant les principales parties prenantes.

La question centrale qui s'est imposée est celle de passer de l'expérimentation à l'obligation. Prudemment, l'avis propose une nouvelle phase d'expérimentation de 5 ans élargie à de nouveaux secteurs. Le caractère obligatoire peut effrayer certaines entreprises ou secteurs professionnels. Mais pour la CFDT, et un grand nombre d'organisations, accéder à des produits écoresponsables doit devenir obligatoire au niveau européen afin de répondre aux attentes et de respecter la nature. Cette prochaine obligation doit s'inscrire dans une démarche d'économie circulaire renforcée, tant en France qu'en Europe.

L'affichage environnemental a plusieurs vertus, dont celle de la transparence et de l'aide aux choix alimentaires de chacune et chacun ; une autre, qui n'est pas des moindres, est celle d'amener les entreprises à interroger leur mode de production et leur organisation. C'est

leur politique de responsabilité sociale et sociétale qui est ainsi mise en avant, politique défendue par la CFDT. Cette transparence serait le gage d'une concurrence environnementale non faussée.

La CFDT a voté l'avis.